

Interdiction de l'utilisation, de la production, de l'exportation et du stockage des mines antipersonnel

La rapidité avec laquelle la Convention d'Ottawa a recueilli des appuis a été remarquable. À partir du moment où elle a été signée par 122 pays en décembre 1997, neuf mois seulement ont suffi pour atteindre les 40 ratifications nécessaires pour amorcer le compte à rebours menant à l'entrée en vigueur du traité. Le traité a ensuite été intégré au droit international le 1^{er} mars 1999 et il est ainsi devenu le traité de désarmement multilatéral ratifié le plus rapidement dans l'histoire. À la fin mars 1999, 135 pays avaient signé la Convention d'Ottawa ou y avaient accédé, et 71 l'avaient ratifiée, dont certains des États du monde où le plus grand nombre de mines ont été posées. Plus des deux tiers des pays du monde ont, jusqu'à maintenant, pris la décision d'interdire cette arme.

L'impact de la Convention s'étend au-delà de la liste des signataires. Une puissante norme morale contre l'utilisation des mines terrestres a été établie et elle influe maintenant sur le comportement de tous les pays, même des non-signataires.

Le commerce légal des mines, naguère florissant, a pratiquement disparu : presque tous les exportateurs traditionnels ont mis fin à cette activité. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, plus

de 50 pays ont produit des mines AP. De nos jours, moins du tiers de ces pays continuent d'en produire et seulement une poignée d'États n'ont pas encore annoncé la cessation de l'exportation des mines qu'ils produisent.

Les efforts déployés en matière de destruction des stocks ont également été considérables. Un certain nombre d'États, notamment le Canada, l'Allemagne, l'Irlande, la Norvège et la Suisse, ont

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, en compagnie du premier ministre Jean Chrétien et du ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy lors de signature de la Convention.

